

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 avril 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 avril 2025

2025 DU 39 Dénomination rue Marie de France (1^{er}).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 25 mars 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " rue Marie de France " à une emprise à Paris (1^{er}) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre, en date du 25 mars 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination " rue Marie de France " est attribuée à la portion de la rue Sauval commençant rue Berger et finissant rue de Viarmes à Paris (1^{er}).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO